

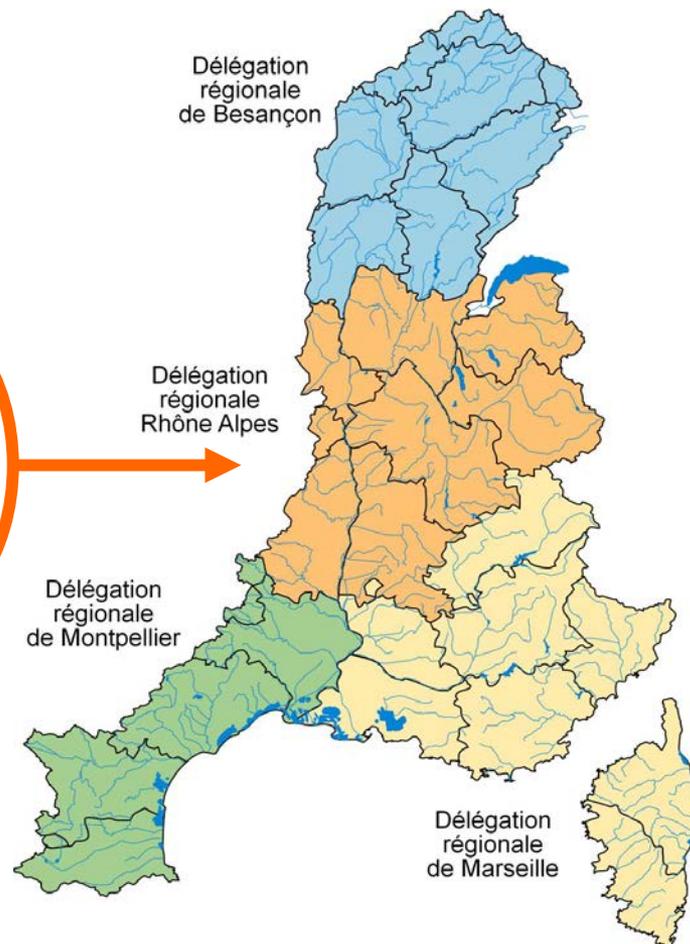
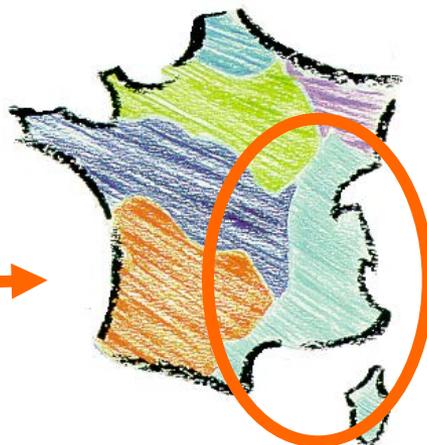
agence
de l'eau
RHÔNE MÉDITERRANÉE
CORSE

établissement public de l'État

Gouvernance – Redevances – Aides Coopération Internationale



Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse



LES
**AGENCES
DE L'EAU**

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



**SAUVONS
L'EAU!**



Assurer une mission de service public

- Un établissement qui relève du **Ministère de l'Ecologie**.
- Une mission : atteindre le **bon état des eaux** superficielles, souterraines et côtières (directive européenne de 2000).
- Un système économique : **percevoir des redevances pour financer des actions** participant d'une gestion durable des ressources en eau.
- **Une géographie** : les bassins hydrographiques Rhône-Méditerranée et de Corse.
- Une communauté de l'eau, un défi partagé : **sauver l'eau !**

Rhône Méditerranée et Corse

- Deux bassins hydrographiques :
- 14 millions d'habitants
- 25% du territoire Français
- 20% de l'activité agricole et industrielle nationale
- 13 000 Km de cours d'eau
- 350 collaborateurs
- 4 délégations régionales
- Budget de 500 M€ en 2015



Organisation

Le comité de bassin

- Un parlement de l'eau.
- Le vote des redevances
- Le vote des orientations.



Le conseil d'Administration

- Mise en place du programme d'intervention (6 ans).
- Suivi annuel du budget
- Décisions d'aides.

L'Agence de l'eau

- L'établissement public.
- Gestion du Budget
- Préparation des décisions d'aide.



L'Agence principe d'intervention

collecte
des redevances

Pollution

Prélèvement

Dérivation

verse
des aides

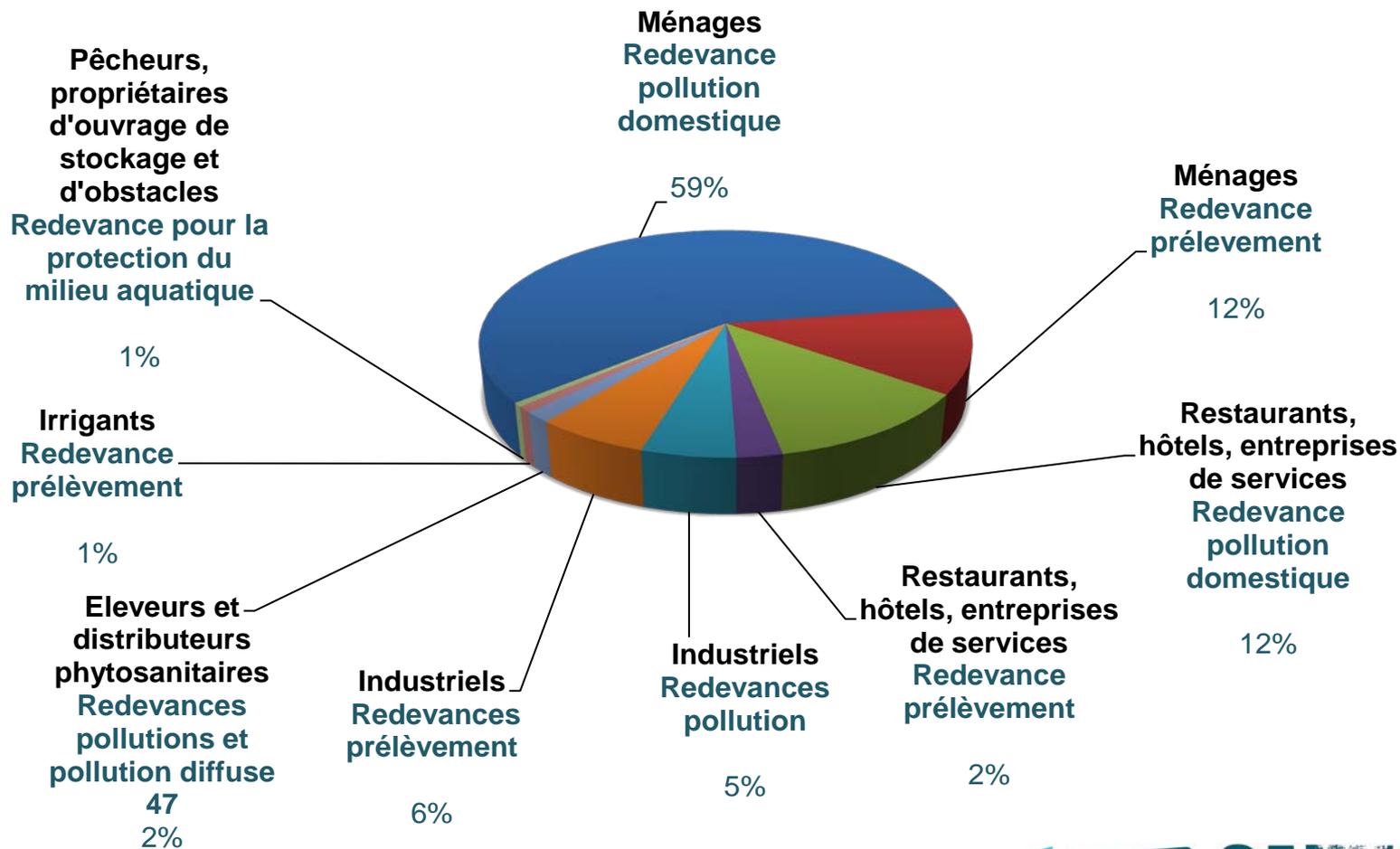
Lutte contre la pollution

Préservation et gestion
de la ressource en eau

Soutien à la connaissance
et à la gestion des milieux
aquatiques

Études, travaux, animations,
information

Budget Annuel ≈ 500 M€



Mieux gérer
la quantité d'eau
disponible



Maintenir l'effort
sur
l'assainissement



Protéger les
captages
d'eau potable



Restaurer
les milieux
aquatiques

L'intervention de l'Agence à l'international



Action internationale de l'agence

■ Pourquoi agir

663 millions de personnes n'ont toujours pas accès à une source d'eau améliorée (JMP 2015)

1.8 milliards de personnes consommeraient une eau contaminée par des matières fécales (JMP 2014)

2.4 milliards de personnes n'utilisent pas d'installations sanitaires améliorées et **946 millions** de personnes pratiquent toujours la défécation à l'air libre, y compris en zone urbaine (JMP 2015).

En conséquence, chaque jour **1000 enfants** meurent de maladies faciles à prévenir en améliorant les conditions d'assainissement et d'hygiène



Action internationale de l'agence

■ Cadre juridique de l'action

LES 
**AGENCES
DE L'EAU**

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Tous solidaires pour l'eau

→ **Loi Oudin-Santini (fév 2005)** : les agence de l'eau, les communes, les établissements publics de coopération intercommunale, les syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement peuvent mobiliser **1% de leur budget eau et assainissement**

→ **A l'échelle des agences : 15M d'€ en 2016**

→ **RMC: 5M d'€ par an en moyenne**



Action internationale de l'agence

■ Trois axes

- La coopération institutionnelle
- La coopération décentralisée
- Le financement de dispositifs de secours

www.eaurmc.fr/international

PROGRAMME D'ACTION
2013 - 2018

SAUVONS L'EAU!



AIDES FINANCIÈRES
Rhône
Méditerranée
Corse

COOPÉRATION INTERNATIONALE

- > COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
- > ASSOCIATIONS
- > ACTEURS ÉCONOMIQUES
- > PARTENAIRES ÉTRANGERS FRANCOPHONES



agence de l'eau
RHÔNE MÉDITERRANÉE
CORSE
Établissement public de l'État



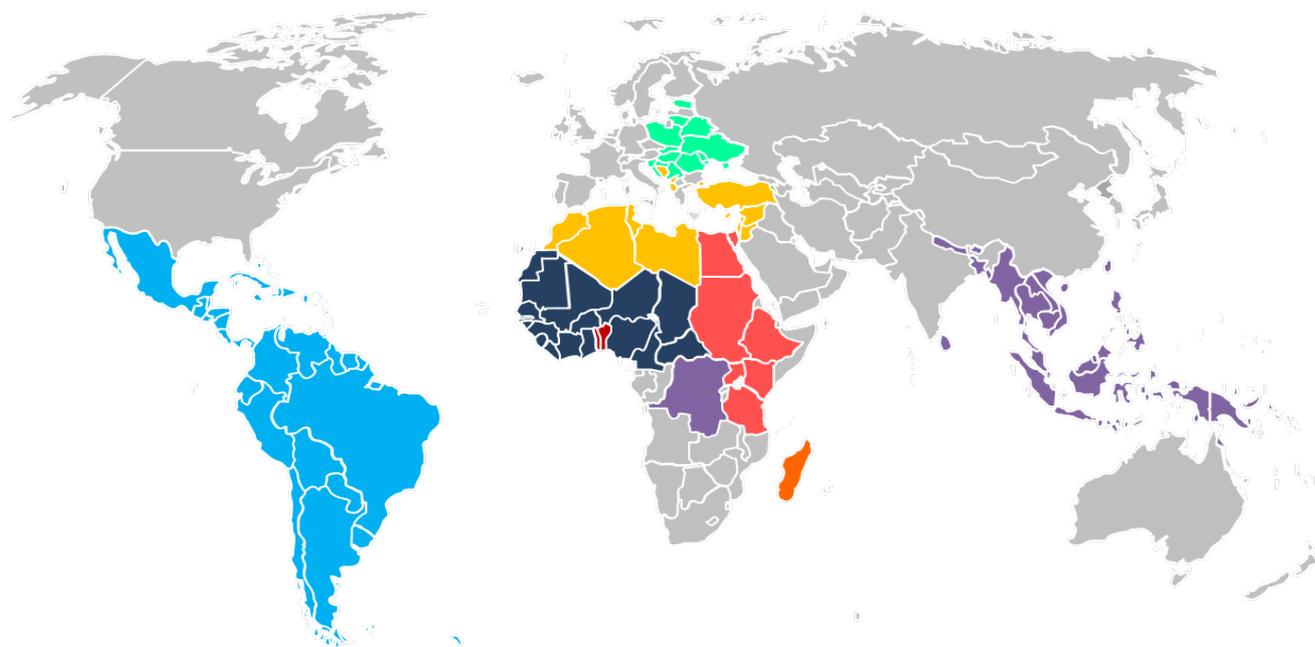
agence de l'eau
RHÔNE MÉDITERRANÉE
CORSE
établissement public de l'État

SAUVONS L'EAU!

Action internationale de l'agence

La coopération Institutionnelle : Partager les savoirs faire

Répartition géographique par agence



Zones d'intervention prioritaires de l'agence RMC :

- Méditerranée
- Bassin du Mono
- Madagascar
- Bassin du Nil

Zones d'intervention prioritaires des autres agences :

- Adour-Garonne
- Seine-Normandie
- Loire-Bretagne et Rhin-Meuse
- Artois Picardie

Action internationale de l'agence

La coopération décentralisée : Action Extérieure des Collectivités Territoriales

■ Modalités d'aides de l'agence RMC

→ Qui ?

Maîtres d'ouvrage des bassins Rhône Méditerranée et Corse

Collectivités territoriales et leurs groupements, syndicats d'eau et d'assainissement, syndicats de rivière.

Les Associations de Solidarité Internationale (ASI) et les ONG à condition qu'au moins un maître d'ouvrage du bassin RMC soit impliqué avec une **contribution financière minimum de 5%**

Action internationale de l'agence

La coopération décentralisée : Action Extérieure des Collectivités Territoriales

■ Modalités d'aides de l'agence RMC

→ Domaines d'intervention ?

- Les opérations destinées à améliorer l'accès durable de l'eau et à l'assainissement et les mesures d'accompagnement associées ;
- Les actions visant l'amélioration de la gouvernance de l'eau et de la gestion des ressources en eau ;
- Toutes opérations de protection de l'environnement en lien avec les métiers de base de l'agence ;



Action internationale de l'agence

■ 2016

→ + de 1,5 M de bénéficiaires

→ 4,5 M € d'aides

→ 66 projets

→ + de 25 pays



Projets de coopération décentralisée dans le domaine de l'Eau TOGO-BÉNIN - Bassin du Mono

